PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Julien Salandre
Service environnement
Tél : 03 85 21 86 41
julien.salandre@saone-et-loire.gouv.fr

Charolles, le 16 décembre 2022

COMPTE RENDU

Objet de la réunion	Comité de suivi du site Natura 2000 Val de Loire bocager

Date et heure de la réunion **Lieu**	13 décembre 2022 - 10h Salle polyvalente de Varenne-Saint-Germain

Ordre du jour	1. présentation de l'animation naturaliste, de la communication et des actions de restauration des milieux naturels (CENA) 2. présentation de l'animation agricole (CA 71), 3. présentation des suivis ornithologiques et des actions de sensibilisation (LPO BFC), 4. point sur le projet d'APPB sur les îlots et grèves de la Loire (DDT 71), 5. point sur le transfert du suivi des sites Natura 2000 aux conseils régionaux (DDT 71), 6. échanges divers.

Intervenant(s)	**Contact(s)**	**Présents ce jour**	**Invités prochaine réunion**	**Diffusion**
David ROCHE, sous-préfet de Charolles				
Julien SALANDRE, DDT71	03 85 21 86 41 – julien.salandre@saone-et-loire.gouv.fr			
Lucas DUMAS, CA 71	06 49 92 67 16 - ldumas@sl.chambagri.fr			
Brigitte GRAND, LPO BFC	03 85 48 77 70 - brigitte.grand@lpo.fr			
Hélène COLLET, CEN Allier Laurie GIRARD, CEN Allier	04 70 42 89 34 – helene.collet@espaces-naturels.fr – laurie.girard@espaces-naturels.fr			

La liste des participants est annexée à ce compte-rendu.

Monsieur David ROCHE, sous-préfet de Charolles, ouvre la réunion à 10h. Il remercie les participants pour leur présence, rappelle l'importance de ce comité de suivi et présente l'ordre du jour.

1. Présentation des actions menées par le conservatoire d'espaces naturels de l'Allier dans le cadre de l'animation générale du site (lot 1)

Après présentation des missions d'appui à l'évaluation des incidences Natura 2000, le CEN Allier précise le travail mené en partenariat avec d'autres acteurs du territoire ligérien au titre de l'animation Natura 2000. Le projet le plus récent est la participation au comité de gestion du site du Petit Fleury à Bourbon-Lancy (9 décembre 2022) pour lequel des recommandations en lien avec les enjeux Natura 2000 ont été exprimées. L'outil contrat Natura 2000 a également été présenté comme une possibilité de financement de certaines actions sur ce site. En effet, la volonté de préservation et de valorisation du site par la commune de Bourbon-Lancy semble pleinement compatible avec les objectifs du document d'objectifs du site Natura 2000 (docob).

Le CEN Allier présente ensuite les actions de restauration mises en œuvre dans le cadre des contrats Natura 2000 déposés en 2022. Le financement de ces opérations a fait l'objet d'une demande de subvention à part entière hors animation Natura 2000.

Les travaux de restauration de pelouses et prairies par arrachage et broyage de ligneux et griffage superficiel du terrain sont présentés en premier. Ils ont été réalisés en octobre 2022, sur les communes de Beaulon et Dompierre-sur-Besbre au niveau du captage de Port-Saint-Aubin.
La présentation de ces contrats soulève un certain nombre de remarques de la part des membres du comité de pilotage. Le coût des travaux est jugé important par rapport aux interventions réalisées. Le CEN Allier précise qu'en tant que structure soumise à l'ordonnance des marchés publics, elle a bien effectué des démarches de mise en concurrence de plusieurs entreprises et a choisi l'entreprise la moins-disante financièrement. Des questions sont également posées sur l'efficacité de tels travaux et notamment sur la reprise de la végétation après ces interventions : « Quelque chose va-t-il pousser sur ces terrains à part du chardon ? ». Le CEN Allier confirme que l'objectif est bien de lutter contre un développement trop important de la végétation, notamment ligneuse, sur ces terrains. Un couvert herbacé plutôt bas est visé. Il ne faut donc effectivement pas s'attendre à une couverture herbacée de forte valeur agronomique sur ces parcelles après restauration. Le CEN Allié précise également qu'il n'y avait historiquement pas de chardon sur ses parcelles et qu'il n'y a pas de raison que le chardon explose du fait de cette intervention.
La question de l'entretien des parcelles est également soulevée. Le CEN Allier précise qu'une convention a été signée avec le propriétaire des parcelles et que ce dernier s'engage à entretenir le milieu pendant 5 ans, durée du dispositif « Contrat Natura 2000 ».

Le contrat Natura 2000 de curage de Loire avec mise en défens, sur la commune de Garnat-sur-Engièvre, est ensuite présenté. Ces travaux ont également été menés sur des parcelles privées, dans le cadre d'une convention de gestion passée avec le CEN Allier. Une remarque est formulée sur le fait que les financements publics investis dans ce projet semblent plus pertinents ici, car en plus de la restauration d'habitats intérêt communautaire, cette action permet de préserver un point d'abreuvement pour les bêtes et de maintenir des surfaces de stockage en eau.

Le CEN Allier présente enfin le nouveau projet de contrat Natura 2000 qui vient d'être déposé auprès de la DDT 71 sur la commune d'Iguerande. Il s'agit d'un projet de restauration de prairie, avec plantation de haie et creusement de mare qui vient en complémentarité d'un autre projet de valorisation porté par la commune. En effet la commune d'Iguerande, sous l'impulsion du conseil municipal des jeunes, a déjà implanté sur ce secteur une cabane d'observation pour les oiseaux.
Là encore, les montants prévisionnels sont jugés très importants au regard de la surface engagée.
Le conservatoire confirme que ces montants sont importants mais précise que cette action comporte de multiples points d'intérêt convergeants. Il s'agit d'un projet expérimental de recréation de milieu, qui nécessite un suivi naturaliste spécifique. Il s'agit également d'un projet qui met en avant l'implication d'une commune dans l'environnement et la politique Natura 2000.

Enfin, le projet est susceptible de donner de la visibilité à la politique Natura 2000, via la cabane d'observation, la pose de panneaux et la visée pédagogique du site.

Le conservatoire présente ensuite les prospections naturalistes ayant eu lieu cette année 2022 sur les secteurs amont et aval du Pont de Bonnand, sur les communes de Baugy, Vindecy, L'Hôpital-le-Mercier. Les habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés en vue d'identifier les besoins éventuels de restauration écologique. L'effort de prospection s'est concentré en Saône-et-Loire du fait des incertitudes de fonctionnement liés au transfert de compétences de la politique Natura 2000 de l'État à la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la rive Bourbonnaise.
Sur la commune de l'Hôpital-le-Mercier, derrière la sablière, une veille est à mettre en place sur les ligneux et le Sénéçon du Cap pour pouvoir intervenir quand l'embroussaillement sera densifié.
Deux autres secteurs pourraient potentiellement faire l'objet de travaux de débroussaillage sur Vindecy :

Lieudit Les Pointes : Une pelouse vivace à Vipérine commune et Orpin à petites fleurs est toujours bien présente. Quelques ronces et peupliers commencent à empiéter sur la parcelle par l'ouest. Un broyage avec évacuation des ligneux peut être pertinent pour enrayer l'embroussaillement.

Lieudit Le Grand Pré : Une pelouse vivace à Vipérine commune et Orpin à petites fleurs est également présente mais la dynamique d'ourléification et d'embroussaillement est avancée (genêts, épineux, Renouée). Il peut être envisagé un arrachage avec évacuation des genêts et épineux, ainsi qu'un hersage des graminées. Cependant, le secteur est difficile d'accès pour les engins mécaniques. Le CEN Allier prendra contact avec l'exploitant et des entreprises locales pour étudier les options réalisables.

Suite à cette présentation, plusieurs membres du comité de pilotage mettent en avant le caractère de plus en plus embroussaillé de la Loire, qui tend à devenir une « friche ». Le CEN Allier explique que la baisse de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes d'inondation ainsi que le réchauffement climatique contribuent certainement à cette plus grande dynamique de développement de la végétation.

Le CEN est interrogé sur sa possibilité à intervenir sur d'autres secteurs pour lutter contre la jussie ou l'embroussaillement des îles. Le CEN répond que la lutte contre la jussie, sur tout milieu connecté à la Loire, est aujourd'hui peine perdue et sans doute un gaspillage d'argent public. Pour les actions de débroussaillage de grande ampleur, c'est la difficulté pour le CEN à engager de trop gros montants financiers qui est mise en avant.

Le CEN termine sa présentation avec les actions de communication menées en 2022 via la diffusion de la lettre électronique et l'actualisation du site internet.

2. Présentation des actions menées dans le cadre de l'animation agricole du site (lot 2).

La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire présente tout d'abord l'animation MAEC 2022, qui a constitué à reconduire à l'identique les engagements 2021-2022. Pour l'Allier, il s'agissait des continuités des engagements repris en 2021. Concernant le dépôt des nouveaux PAEC (=programmes environnementaux et climatiques, définissant les territoires et les modalités de mise en œuvre des MAEC), la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire met en avant les démarches d'animation déjà réalisées. Des réunions publiques ont été organisées en juillet et un PAEC côté 71 a été déposé en septembre 2022. La commission régionale qui s'est tenue le 14 novembre a validé le PAEC déposé et fixé les montants attribués (2 143 800€ sur 5 ans au lieu des 3 496 790 € demandés). La mesure systèmes « systèmes herbagers et pastoraux » (SHP) est déposée au niveau du département, et le cumul SHP/mesures localisées n'est plus possible. Les diagnostics d'exploitation et les rencontres d'agriculteurs ont été initiés. Il est précisé que la mesure entretien des infrastructures linéaires intéresse très peu d'agriculteurs du fait des modalités techniques d'entretien des haies exigées (emploi d'une tronçonneuse).

La chambre d'agriculture de l'Allier explique à son tour le décalage temporel qui existe dans le schéma de vie des PAEC côté Allier. Un PAEC a également été déposé en septembre, mais la commission régionale d'installation n'a eu lieu qu'en novembre.

Il a fallu attendre la commission du 5 décembre pour connaître les dossiers sélectionnés et les montants retenus. La chambre d'agriculture de l'Allier précise qu'elle a déposé 3 PAEC dont le PAEC Val d'Allier-Val de Loire qui inclut le site Natura 2000 du Val de Loire Bocager côté Allier. Les retours de la commission régionale vont dans le sens de très importantes coupes budgétaires : seulement 30 % de l'enveloppe initiale a été finalement attribuée au projet, et la DRAAF demande à ce qu'une version 2 du projet soit de nouveau déposée avant le 18 janvier. Enfin, la chambre d'Agriculture de l'Allier précise aussi qu'il n'est pas impossible que la chambre se retire du portage et de la mise en œuvre des PAEC au regard des enveloppes réellement disponibles et du travail très important de révision du PAEC sollicité par la DRAAF. En appliquant les réductions budgétaires demandées, très peu d'exploitants pourront bénéficier des mesures sur le département et le projet perd énormément de son sens.

Les membres du comité de pilotage regrettent ces annonces, qui laissent envisager des enveloppes insuffisantes pour tous les agriculteurs du territoire qui souhaiteraient se réengager pour 5 ans dans le dispositif MAEC. Les services de l'État sont également questionnés sur le découpage administratif de ces PAEC qui semble perdurer : « Y-a-t-il des chances que cela puisse se régler un jour et aboutir à un seul PAEC pour le site Natura 2000 ? ». Le sous-préfet note cette remarque sans pouvoir y apporter de réponse à ce jour, puisque les MAEC restent gérées à l'échelle régionale par chaque DRAAF.
Le CEN Allier précise toutefois que les deux PAEC ont été construits en cohérence sur le choix des mesures. La chambre d'agriculture de l'Allier précise toutefois que la mesure SHP a été supprimée côté Allier. Cependant, cette mesure devrait pouvoir être proposée aux agriculteurs de la zone Natura 2000 sur la quasi-totalité du site, via le PAEC « Zone Intermédiaire » également déposé et validé.

La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire présente ensuite la poursuite des suivis des réseaux de placettes mises en œuvre sur les prairies. Le bilan sera réalisé en 2023. Une rencontre avec des agriculteurs du site s'est également tenue le 10 juin 2022, à Saint-Martin-des-Lais, autour de l'autodiagnostic des prairies et du plan de gestion bocager.

La chambre d'agriculture présente enfin les kakemonos produits cette année (2 jeux empruntables auprès de la chambre), ainsi que les 3 clips vidéos auxquels ont participé un certain nombre d'acteurs du territoire et de représentants du comité de pilotage. Après diffusion de l'un des clips, le sous-préfet de Charolles souligne la qualité du rendu et remercie les personnes ayant participé à leur réalisation.

3. Présentation des actions menées par la LPO et le CEN Allier dans le cadre des missions de suivis écologique et de sensibilisation.

La ligue pour la protection des oiseaux présente ensuite son diaporama faisant état du suivi des colonies de Sternes. Cette année encore les effectifs observés ainsi que les poussins issus de la reproduction sont en nette chute. Même s'il n'y a pas eu de crue en période de reproduction, les fortes chaleurs ainsi que les coups d'orage avec d'importantes chutes de grêle ont pu causer des dégâts sur les nichées.
La LPO alerte sur le fait que la situation pour les sternes naines est plus que préoccupante. Sur les 10 couples observés, seuls 3 couples ont couvé, pour un seul couple avec deux poussins. Au regard de l'évolution de la taille de la population, la question du maintien de l'espèce sur le site Natura 2000 se pose de plus en plus. Seule la reproduction de sterne naine a été observée sur un îlot, d'habitude non découvert par la Loire en dehors des fortes périodes de sécheresse observée cette année.
Cette année, les panneaux de sensibilisation ont été posés plus tard pour éviter le risque d'enlèvement pas la Loire, au niveau de 4 sites d'accueil des sternes. Ces installations n'ont pas empêché la fréquentation du site par des baigneurs et canoés parfois même installés au pied des panneaux. La LPO met en avant le besoin d'une réglementation propre, couplée à une surveillance régulière.

Le suivi des Pies-Grièches écorcheurs et des Pies-Grièches à tête rousse est également présenté. Le résultat pour la Pie-Grièche à tête rousse est égal à celui obtenu il y a 2 ans sur ces transects de Vitry-sur-Loire et Cronat.

On note par contre une chute de l'indice kilométrique d'abondance pour les Pies-Grièches écorcheurs, et cela malgré une absence constatée de dommages sur le réseau de haies. La LPO précise que ces résultats, assez mauvais, ont également été observés à l'échelle départementale. Ils reflètent peut-être une mauvaise année pour l'espèce.
La LPO présente enfin les actions de communication et de sensibilisation qui ont été réalisées cette année auprès du grand public et du public scolaire. Elle explique qu'un poster sur les oiseaux et la biodiversité du Val de Loire est à paraître. 300 exemplaires devraient être prêts pour une distribution au comité de pilotage dans le courant de l'année 2023. La LPO a également fait paraître une lettre d'informations aux usagers de la Loire et a poursuivi la distribution de la plaquette d'information sur la nidification des sternes. 3 sorties de découvertes ainsi qu'une conférence sur les oiseaux du site ont été organisées et ont touché près de 70 personnes. Enfin, 4 journées d'animation scolaire ont été organisées en 2022. Elles ont touché 96 élèves de l'école élémentaire de Digoin.

Le CEN Allier reprend ensuite la parole pour présenter le travail réalisé sur l'identification et la classification des points d'accès à la Loire. La démarche est présentée : consultation des communes, offices du tourisme, loueurs de canoë-kayak, confirmation sur le terrain de la présence ou non d'enjeux écologiques d'intérêt communautaire au droit de ces points, premiers rendus auprès des acteurs locaux puis mise en forme finale du travail sous forme d'un atlas cartographique, d'une grille de lecture de cet atlas et d'un tableur Excel regroupant la majorité des informations collectées. Certains membres du comité de pilotage estiment qu'il aurait été préférable d'intégrer davantage les projets portés par les communautés de communes, que ce soient les projets de développement touristique ou de sensibilisation/valorisation locale. Cette concertation des communautés de communes aurait notamment permis de ne pas afficher d'avis négatifs sur le tracé de projets déjà initiés où en cours. Le CEN Allier rappelle que ce document n'est en aucun cas un document réglementaire visant à réguler les projets de développement touristique ou d'aménagement local. Il s'agit d'une aide à la décision pour ces projets. Même si un point est classé rouge et met en évidence la présence d'un habitat d'intérêt communautaire sensible, cela ne signifie pas que le projet est impossible ou interdit. Cependant, cette notification est importante car elle permettra au porteur de projet de mieux intégrer la préservation des habitats et des enjeux d'intérêt communautaire dans son projet. Ce travail sera diffusé largement aux communes, communautés de communes, Départements ainsi qu'à l'association Loire itinérance... Son objectif est de concilier au mieux développement touristique et préservation des richesses du site Natura 2000 et d'éviter un certain nombre d'atteintes au milieu naturel ou aux espèces.

La DDT 71 prend enfin la parole pour rapidement présenter les actions prévues en 2023.
Elle présente également le projet de mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour la protection des îles et grèves sur lesquelles se trouvent des nichées d'oiseaux d'intérêt communautaire et notamment de Sternes. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale pour la protection des aires protégées, dont le premier plan d'action territorial a été validé en octobre 2022 par les élus de toutes les structures du département impliquées dans la gestion des espaces naturels. Ce projet fait par ailleurs l'objet d'une fiche-action du document d'objectifs du site Natura 2000, validé par les membres du comité de pilotage en 2020. La DDT est interrogée sur la mise en œuvre effective de la réglementation sur le terrain. Elle répond que des panneaux précisant la réglementation seront mis en place et que des opérations de contrôle de police pourront être menées pour vérifier le respect de cette nouvelle réglementation.

La DDT 71 présente enfin le schéma de synthèse de la future organisation découlant du transfert de la compétence Natura 2000 de l'État aux Régions. L'essentiel des missions (notamment le suivi de la gestion des sites Natura 2000 , le portage des sites sans structure porteuse et l'instruction des dossiers de financement) est transféré aux Régions au 1er janvier 2023. Les services de l'État conservent notamment la responsabilité de l'instruction des évaluations des incidences et la procédure de désignation ou de modification du périmètre des sites.

La parole est donnée à la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui explique qu'une équipe de 10 personnes est actuellement en cours de recrutement pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000 dès le début de l'année 2023. La passation des dossiers est en cours et elle espère que la Région pourra être opérationnelle le plus rapidement possible.

Pour ce site particulier à cheval entre Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, une convention devrait être signée entre les deux Régions afin d'organiser au mieux le pilotage et le suivi administratif. Une remarque est faite sur l'absence d'élu du Conseil régional à ce comité de pilotage. La Région Bourgogne-Franche-Comté explique que le décret d'application concernant le transfert n'est à ce jour pas publié. Il n'y a donc aucun texte permettant aux élus de délibérer, notamment sur la représentation de la Région à de telles instances. Elle affirme que les services vont rapidement se mettre en ordre de marche pour assurer leurs missions dans la continuité de l'État. La DDT 71 confirme l'implication des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté depuis plus d'un an aux côtés des services de l'État sur le transfert de la politique Natura 2000 et explique que le nombre de personnes recrutées à la Région sur cette mission est un signe fort de son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, les remerciements sont adressés aux membres du comité de pilotage pour leur participation et la séance est levée.

Le sous-préfet de Charolles

David ROCHE

Nom Prénom	Structure	Adresse électronique
THIALLIER Claire	Région BFC	claire.thiallier@bourgogne-franche-comte.fr
BERRAT Gilles	COM COM VP Entre Allier Besbre et Loire	gilles.berrat@orange.FR
RONGET Christophe	Mairie Pierrefitte 71.	ronget@gmail.com
COLLET Hélène	CEN Allier	helene.collet@espaces-naturels.fr
GIRARD Laurie	CEN Allier	laurie.girard@espaces-naturels.fr
NIGAY Thierry	Mairie Chambilly CC Marcigny	tnigay@outlook.Fr
BERAUD Daniel	CCLGC.	beraud71@orange.Fr
BORDAT Georges	L'Hopital le Mercier	georges.bordat@orange.Fr
DUCROUX Bertrand	FDC Allier	b.ducroux@fedechasse03.com
GRAND Brigitte	LPO BFC	brigitte.grand@lpo.fr
GENEVOIS Brigitte	CC le grand Charolais.	b.genevois@legrandcharolais.fr
Julien SACANDE	DDT 71	
Catherine BRENON	Chambre Agriculture 03	cbrenon@allier.chambagri.fr
Forgeat Elodie	CCLGC	e.forgeat@legrandcharolais.fr

Nom Prénom	Structure	Adresse électronique
Cuissinat Yohan	[illegible]	Yohan.Cuissinat@Gmail.com
COLLAUDIN Arnaud	JA 71	collaudin.arnaud@orange.fr
BUISSON Xavier	commune de Varenne St Germain	
NUGUE François	représente le pdt de la FDSEA 71	
BEAUJOLAIS Marc	EP Loire	manon.beaujolais@gdb-loire.fr
GAUTHIER Daniel	Commune St. Aubin/Loire	
AUROUSSEAU Gilles	1er Adjoint Commune de Lesme.	
BERNARDIN Thierry	Maire de LESME	mairie.lesme@outlook.fr
CORNELOUP Vincent	AURILLY 03 Agriculteur sur la zone	v.corneloup@hotmail.fr
CARON Jean	Saint Yan Conseiller	jean.caron71@orange.fr
CHARRIER Philippe	VINDECY ADJOINT 71110	monsieur.charrier@Vanadoo.FR
Moine Richard	chambre Agriculture 03	richard.moine@mortret.fr
DUMAS Lucas	Chambre Agriculture 71	lucas.dumas@sl.chambagri.fr